

RÉUNION PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2003 **Cité des Congrès de Nantes**

La position du Conseil Economique et Social Régional sur le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes

Le CESR, c'est quoi ?

Institution publique, le CESR est une assemblée consultative, qui aux côtés du Conseil Régional, exprime des avis sur la planification stratégique de l'Etat et de la Région, et sur les budgets de la Région. Il réalise aussi des études sur toute question à caractère économique, social ou culturel, d'intérêt régional.

Le CESR représente les forces vives de la société civile issues de toute la région des Pays de la Loire. Il est composé de 113 membres représentant notamment les entreprises, les syndicats de salariés, la vie collective (enseignement, recherche, santé, environnement, social, culture...), etc.

L'expression publique du CESR sur le projet de Notre Dame des Landes

Après avoir recherché dans les archives du CESR, il en ressort près d'une trentaine d'expressions publiques sur ce projet, depuis 1979 jusqu'en décembre 2002. La plupart de ces avis ont été présentés en session plénière et adoptés par cette assemblée.

Dès 1979, le CESR s'est positionné en faveur de la réalisation d'un nouvel aéroport pour l'Ouest de la France.

A noter, que le CESR ne s'est pas prononcé sur le choix de la localisation précise du projet. Cependant, dans un avis datant de 1994, le CESR a estimé que la localisation à Notre Dame des Landes était intéressante d'un point de vue aéronautique :

"Ce site est excellent et rare : il conserve les qualités de proximité des grandes villes de l'ouest, de proximité de l'aéroport actuel et offre 7km de secteur propre sans contrainte majeure répondant aux exigences multiples à satisfaire pour la création d'un très grand aéroport".

Quels ont été les arguments avancés par le CESR pour la réalisation d'un nouvel aéroport ?

1/ un nouvel aéroport est justifié par le dynamisme économique des régions Bretagne et Pays de la Loire. Il importe de souligner le caractère d'intérêt général d'un tel équipement pour le développement économique et pour l'aménagement du territoire. Le CESR estime que l'aéroport doit être considéré comme un équipement indispensable au développement économique.

L'une des questions majeures que l'on doit se poser est : quelle vocation souhaite t-on donner à cet aéroport ? Interrégionale, nationale, européenne, intercontinentale ? Là dessus, le CESR a été clair : un nouvel aéroport pour l'Ouest devrait avoir une vocation internationale, intercontinentale (oct 1991).

Du point de vue du CESR, faire un nouvel aéroport, dont le coût sera élevé, pour les seules liaisons européennes ne paraît pas pertinent. Sur cet aspect, les enjeux du débat doivent être clarifiés (cf couverture de la brochure du débat qui donne aux aéroports de province comme unique vocation les liaisons interrégionales et européennes).

2/ la décision d'un nouvel aéroport doit répondre à la saturation physique de Nantes-Atlantique (lié au nombre de passagers et de mouvements d'avions) mais doit aussi tenir compte du seuil de saturation psychologique lié aux nuisances du survol de toute l'agglomération nantaise.

3/ Notre Dame des Landes doit s'insérer dans une politique de transport global afin de favoriser le développement intermodal, au bénéfice d'une offre optimale au regard des attentes des passagers. Ce nouvel aéroport devra être très bien desservi à la fois par la route et par le fer. Pour cela, il est important d'avoir des garanties quant à la réalisation d'un raccordement au réseau TGV Atlantique. (cf avis dec 1995).

Cette intermodalité permettra de valoriser NDL comme une plaque-tournante des échanges pour l'Ouest.

4/ Penser à développer la complémentarité avec les autres aérodromes de l'ouest : Angers-Marcé, Le Mans, LA Roche-sur-Yon, Laval-Entrammes pour les Pays de la Loire et Rennes, Lorient, Brest etc. pour la Bretagne